

Les Aires Terrestres Educatives en Bourgogne-Franche-Comté

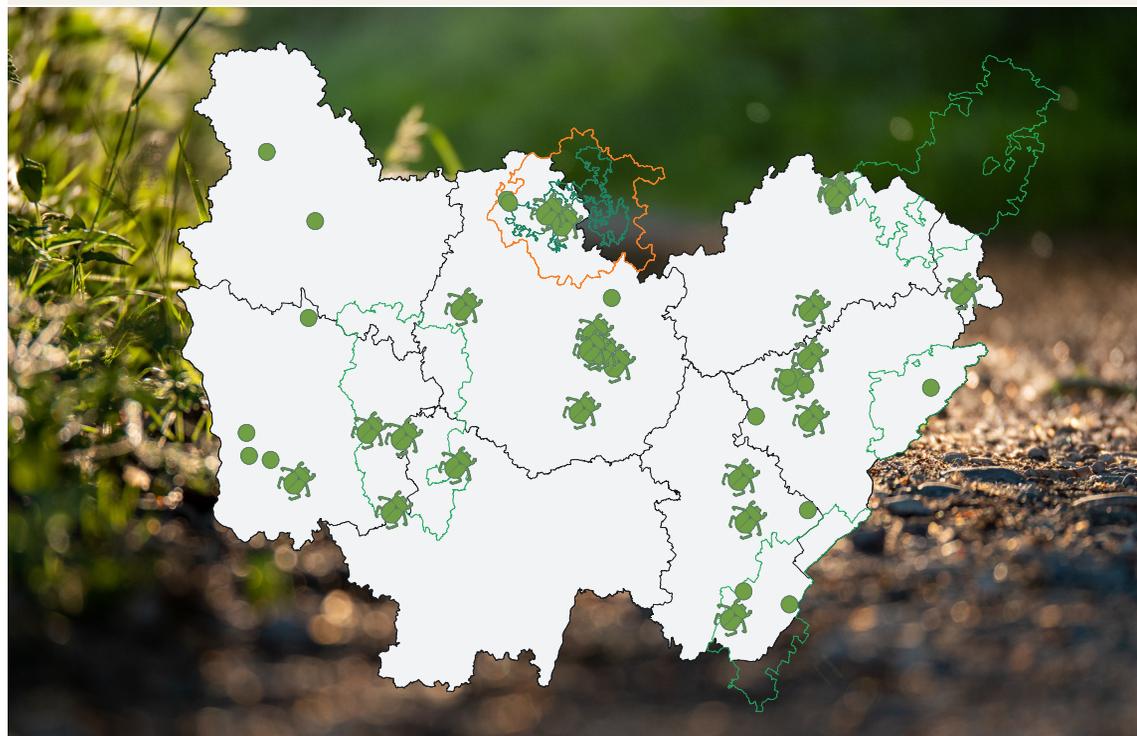
29

Aires Terrestres Educatives

labellisées pour l'année scolaire 2022-2023

● ATE en cours de labellisation

● ATE labellisées



Aires Terrestres Educatives

Bourgogne-Franche-Comté



ATE de Nuits-Saint-Georges [21] accompagnée par Pirouette Cacahète



Pour plus d'informations

www.arb-bfc.fr/les-aires-terrestres-educatives

Rejoindre le réseau

L'Office français de la Biodiversité (OFB) coordonne le réseau des Aires éducatives sur la base des orientations prises par le comité de pilotage. Celui-ci réunit trois ministères (Éducation nationale, de la jeunesse et des sports, Transition écologique, Outre-Mer) et l'OFB.

En Bourgogne-Franche-Comté, l'Agence Régionale de la Biodiversité appuie l'accompagnement en région.



Aires Terrestres Educatives

QUOI ?



Zone terrestre de petite taille, gérée de manière participative par les élèves du CE2 à la terminale, leur enseignant et avec l'aide d'un référent, en suivant des principes définis par cette présente charte. Elle constitue un projet pédagogique et éco-citoyen de connaissance et de protection de l'environnement par des jeunes publics. La classe est ainsi placée au sein d'une dynamique territoriale faisant appel à l'expertise de l'école et de la commune concernée, mais aussi d'acteurs du territoire.



Ce projet éco-citoyen, en lien direct avec les acteurs du territoire, s'inscrit pleinement dans la dynamique de l'enseignement scolaire.



ATE de la Machine (58) accompagnée par la SHNA OFAB

QUI ?

Une Aire Educative est gérée par les élèves d'une classe pilote du CE2 à la Terminale, encadrée par leurs **enseignants** accompagnés par une **structure de la sphère d'éducation à l'environnement**.

OU ?

Partout en Bourgogne-Franche-Comté, sur la commune de l'école, à proximité de l'école. Le site de l'aire ne doit pas nécessairement se trouver dans un espace protégé.

Le saviez-vous ?



La démarche Aire terrestre éducative s'inspire des Aires marines éducatives, nées en 2012, dans l'archipel des îles Marquises en Polynésie française. Suite à la présentation des résultats d'une campagne océanographique à l'école de Vaitahu, les élèves ont souhaité devenir responsables d'une zone littorale délimitée dans leur baie.

QUAND ?

Une Aire Terrestre Educative se développe tout au long de l'année scolaire et a vocation à durer sur le long terme.

Un passage de flambeau est assuré d'année en année entre les élèves

COMMENT ?

L'enseignant, avec le soutien de la structure référente, amène les élèves à construire leur projet d'aire éducative en suivant les étapes du guide méthodologique et autres outils développés par l'OFB.



ATE d'Autoisnon (70) accompagnée par la Maison de la Nature à Brussey

Cette démarche s'inscrit pleinement dans tous les programmes scolaires. L'équipe nationale et les partenaires territoriaux sont là pour accompagner les projets. La démarche des Aires Terrestres Educatives s'appuie également sur la force de son réseau collaboratif des ATE.



Je suis enseignant et **je veux lancer ma classe dans la démarche**, que dois-je faire ? Les inscriptions sont ouvertes chaque année.

Toutes les informations
<https://www.arb-bfc.fr/les-aires-terrestres-educatives/>



Quels milieux/sites choisir ?

Ils peuvent être très variés et se trouver à la campagne, montagne comme en ville : vasière, zone humide (marais, tourbière,...), rivière, lac, étang, mare, terrain vague, forêt, prairie, friche, bois, clairière, parc urbain, bocage...



ATE de la Machine (58) accompagnée par la SHNA OFAB

Les étapes pour monter mon projet et m'inscrire :

Identifier une structure (« Le référent ») qui peut m'accompagner dans mon projet : structure de la sphère de l'éducation à l'environnement, gestionnaire d'espaces naturels, collectivités ... ;

Me rapprocher de ma commune pour l'informer du projet et la questionner sur des sites d'accueil potentiels de l'Aire Terrestre Educative (le choix final revient aux élèves) ;

Evaluer le coût du projet avec le référent afin de lancer des demandes de financement.



Référente pour la thématique Education à l'Environnement et Développement Durable [EEDD] au sein de l'Agence Régionale de la Biodiversité [ARB] et animatrice du réseau des Aires Terrestres Educatives [ATE] en Bourgogne-Franche-Comté.

Morgane LAPORTE
06 63 60 22 58
morgane.laporte@arb-bfc.fr